



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 16 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Organisation de la fête de l'Aïd El Kébir

Cette année la fête de l'Aïd El Kébir débutera le 21 août 2018. En Dordogne, comme chaque année, les associations culturelles musulmanes, les abattoirs de Thiviers et de Bergerac, ainsi que les services vétérinaires sont mobilisés afin que cette fête se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les fidèles musulmans dans le respect des règles sanitaires et de bien-être animal.

Il convient de rappeler que les agneaux destinés à être consommés pour la fête doivent être identifiés, provenir d'élevages recensés et être conduits à l'abattoir dans des bétailières. Entre le 18 août et le 25 août 2018, seuls les éleveurs professionnels déclarés auprès de l'établissement de l'élevage seront autorisés à détenir et transporter des moutons. Les contrevenants seront verbalisés.

Il est rappelé également que les agneaux doivent être destinés à un abattoir où ils seront sacrifiés, selon le rite, par un sacrificateur titulaire à la fois d'une habilitation délivrée par une mosquée et d'un certificat de capacité au titre de la protection animale. Les animaux feront l'objet d'une inspection ante mortem et post mortem par les services vétérinaires, afin de garantir la salubrité de la viande. La carcasse avec la tête et les abats rouges et blancs pourront être récupérés au vu du résultat de l'inspection à l'issue des opérations d'abattage.

Afin de favoriser au mieux l'organisation locale de l'Aïd El Kébir, la préfecture souhaite rappeler à toute personne souhaitant sacrifier un mouton pour la fête qu'elle peut s'adresser à l'une des associations suivantes :

- Bergerac – Naillac (association culturelle des Marocains de Dordogne) : 05 53 73 84 15
- Bergerac – la Catte (association des musulmans) : 05 53 72 84 82
- Périgueux – association des musulmans : 05 53 35 14 27
- Port Saint Foy – association des musulmans : 05 53 24 27 01
- Sarlat – association des musulmans unis : 05 53 5717 22
- Terrasson Lavilledieu – association solidarité des turcs : 05 53 50 05 97
- Terrasson Lavilledieu – association trait d'union : 05 53 51 26 42

Enfin, la préfecture rappelle que le respect des règles sanitaires et vétérinaires, tant pour le transport, l'approvisionnement et l'abattage sera contrôlé et que tout manquement sera sanctionné.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –



@Prefet24
